Original : anglais
4 juillet 2016

CONSEIL

Première session extraordinaire[1]

LISTE DES DOCUMENTS[2]

(Session du Conseil tenue le 30 juin 2016)

DOCUMENT N°	LANGUE	TITRE DU DOCUMENT
C/Sp/1/1	fr., angl., esp.	Ordre du jour provisoire
C/Sp/1/1/Rev.1	fr., angl., esp.	Ordre du jour provisoire révisé
C/Sp/1/1/Rev.2	fr., angl., esp.	Ordre du jour
C/Sp/1/2	fr., angl., esp.	Ordre du jour provisoire révisé et documents connexes
C/Sp/1/3	fr., angl., esp.	Demande d'admission des Iles Salomon en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/4	fr., angl., esp.	Demande d'admission des Tuvalu en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/5	fr., angl., esp.	Demande d'admission de la République populaire de Chine en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/9	fr., angl., esp.	Cadre juridique amélioré entre l'OIM et les Nations Unies
C/Sp/1/12	fr., angl., esp.	Déclaration du Directeur général, William Lacy Swing, 30 juin 2016
C/Sp/1/13/Rev.1	Trilingue	Liste des participants
C/Sp/1/14	fr., angl., esp.	Projet de rapport sur la première session extraordinaire du Conseil
C/Sp/1/15	fr., angl., esp.	Liste des documents

[1] Conformément au document C/106/INF/10 du 8 septembre 2015, la numérotation des sessions extraordinaires du Conseil a été modifiée, et commencera à 1 pour la session extraordinaire qui se tiendra en juin 2016.

[2] Les projets de résolution portent les cotes C/Sp/L/6, C/Sp/L/7, C/Sp/L/8, C/Sp/L/10 et C/Sp/L/11.

DOCUMENT N°	LANGUE	TITRE DU DOCUMENT
Résolutions		
C/Sp/1/RES/1314	fr., angl., esp.	Résolution n° 1314 – Admission des Iles Salomon en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/RES/1315	fr., angl., esp.	Résolution n° 1315 – Admission des Tuvalu en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/RES/1316	fr., angl., esp.	Résolution n° 1316 – Admission de la République Populaire de Chine en tant que Membre de l'Organisation
C/Sp/1/RES/1317	fr., angl., esp.	Résolution n° 1317 – Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
C/Sp/1/RES/1318	fr., angl., esp.	Résolution n° 1318 – Incidences financières de relations renforcées entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations